

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE d'OTA (Corse-du-Sud)

Date de l'acte : 25 mai 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Alain SPADONI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Barthélémy André **CAMILLI**, Retraité, et Madame Claude Jeanne Marie **BOBILLIER-CHAUMON**, Retraîtée, son épouse, demeurant ensemble à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) 48 avenue de la Dame Blanche.

Monsieur est né à OTA (20150) le 3 août 1927,

Madame est née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 2 avril 1933.

Mariés à la mairie de PARIS (75003) le 2 juillet 1960. Sous le régime de la Communauté universelle. Chacun de nationalité française.

Sur la commune d'OTA (Corse-du-Sud) Lieudit "Pietra Chiapata"

Une parcelle de terre section A, numéro 1061, pour 50ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

Pour Avis
Maître Alain SPADONI
Notaire Associé